## ►► Suite de la page 3.

programme remplacera à la fois le système de passeport lisible à la machine (MRP) dans certaines missions et le système de traitement manuel dans la plupart des autres. Le PMP permettra de gérer toutes les fonctions de traitement des passeports; d'automatiser l'inventaire du matériel contrôlé; de rappeler des renseignements figurant dans la LCP et d'informatiser tant la préparation que la distribution des rapports standard exigés par le Bureau des passeports.

Le PMP aura trois fonctions principales. Il fournira d'abord un cadre de travail pour la gestion et le traitement de toutes les demandes de services liés aux passeports dans les missions du Canada. Il permettra en outre de créer des « labels » contenant l'information nécessaire, qui seront insérés aux endroits appropriés dans les passeports. Le programme enregistrera enfin les renseignements pertinents et en automatisera la gestion, ce qui permettra de garantir que les fonctions d'inventaire, de contrôle et de vérification du matériel gardé en lieu sûr servant à la prestation des services liés aux passeports à l'étranger sont bien accomplies.

Les nouvelles caractéristiques les plus remarquables du PMP sont les suivantes :

Les utilisateurs auront directement accès à la Liste de contrôle des passeports ou LCP (version non classifiée) lorsqu'ils sauvegarderont des données à l'écran Renseignements généraux du CAMANT. Ils pourront ainsi vérifier automatiquement si le nom des personnes qui requièrent des services liés aux passeports figure dans la LCP. Le Bureau des passeports étant maintenant relié au SIGNET, et par le fait même au COSMOS, il aura la responsabilité de faire en sorte que les utilisateurs du COSMOS aient accès à la version la plus récente de la LCP non classifiée.

Le Bureau des passeports étant maintenant relié au SIGNET et au COSMOS, les missions ne seront plus obligées de faire parvenir manuellement des rapports mensuels au bureau central de Hull. Les fonctionnaires du Bureau des passeports pourront simplement demander eux-mêmes les divers rapports de fin de mois pour une mission donnée et obtenir directement de la base de données du COSMOS à Ottawa l'information nécessaire.

Le PMP donne également accès au programme PMP-inventaire complet et entièrement informatisé, qui permet au gestionnaire du programme consulaire de tenir un inventaire détaillé de divers stocks de matériel contrôlé entrant dans la production des passeports.

En outre, grâce au programme
PMP-inventaire, les missions ne sont plus
obligées de compiler ou de calculer les
statistiques destinées aux rapports
mensuels d'inventaire. Tous les articles en
stock étant enregistrés dans le programme
PMP-inventaire, chaque article utilisé est
automatiquement soustrait de l'inventaire
du matériel contrôlé de la mission, et
l'information à ce sujet paraît
automatiquement dans le rapport intitulé
« Inventaire des passeports/Labels et
registre des délivrances-Mission ».

Le PMP permet de plus aux missions qui ne possèdent pas le système MRP d'imprimer les labels d'identification et d'observation destinés aux passeports à l'aide d'imprimantes par points, et aux autres qui sont dotées du système MRP d'avoir recours aux imprimantes à marguerite Diablo.

Les labels d'identification et d'observation peuvent être produits individuellement ou en bloc selon la taille de la mission et le volume de passeports délivrés.

Bien qu'il n'y ait pas encore de lien direct avec la base de données « Répertoire principal » du Bureau des passeports, l'entrée et le maintien dans le programme PMP du COSMOS des données figurant dans toutes les demandes de passeports délivrés à l'étranger permettront au personnel consulaire d'avoir directement accès à une profusion de données qu'il ne pouvait auparavant obtenir que par l'intermédiaire du Bureau des passeports. Cette base de données relatives aux passeports, même si elle ne constitue qu'un sous-élément des données touchant l'ensemble des passeports délivrés, nous permettra néanmoins de ne plus avoir à dépendre autant d'autres bureaux pour réaliser notre mandat consulaire.

## Le Programme de renseignements aux voyageurs (TIP) du COSMOS

Le TIP est le volet le plus visible du COSMOS, car il vise à informer les

Canadiens désireux de se rendre à l'étranger des exigences relatives à l'obtention de visas et des précautions à prendre sur le plan de la sécurité et de la santé. Les missions pourront visualiser ou imprimer dans l'une ou l'autre langue officielle un rapport de deux pages, soit un Renseignements consulaires aux voyageurs (RCV) ou un Avertissement consulaire aux voyageurs (ACV), couvrant les aspects sécurité, santé et obtention de visa pour un pays donné. Seule l'Administration centrale, qui conserve la responsabilité du contenu des rapports, pourra modifier les données du TIP. La population canadienne aura toujours accès, dans le cadre du TIP, au numéro gratuit 1-800 (Information de voyage) instauré en février 1993. Elle pourra également profiter d'un système d'infofax, qui lui permettra d'obtenir directement et sans frais les renseignements de son choix par télécopieur. Nous avons aussi pris des dispositions pour que la population puisse consulter en direct les rapports du TIP sur Internet ou les télécharger sur leur ordinateur par l'intermédiaire du site World-Wide-Web du Ministère.

## Le Programme de planification d'urgence (CONPLAN) du COSMOS

Le lancement du CONPLAN permet d'intégrer entièrement au COSMOS l'élaboration de plans d'urgence pour les différents pays. Ce programme se présente sous la forme d'un gabarit WordPerfect préalablement formaté auquel l'icône CONPLAN du COSMOS donne accès. Ce gabarit contient des renseignements et du texte portant sur la planification d'urgence déjà établis par l'Administration centrale, que les missions pourront modifier en fonction des conditions locales. Pour compléter leurs plans d'urgence, les missions n'auront qu'à « insérer dans les espaces vides » l'information qui les concerne en particulier. Le CONPLAN contribuera à éliminer l'énorme tâche que représente la production de plans d'urgence.

Pour en savoir plus sur le système COSMOS, prière de communiquer avec Mme Nina Harkess, Directrice adjointe, Direction de la gestion de COSMOS (JPDC).